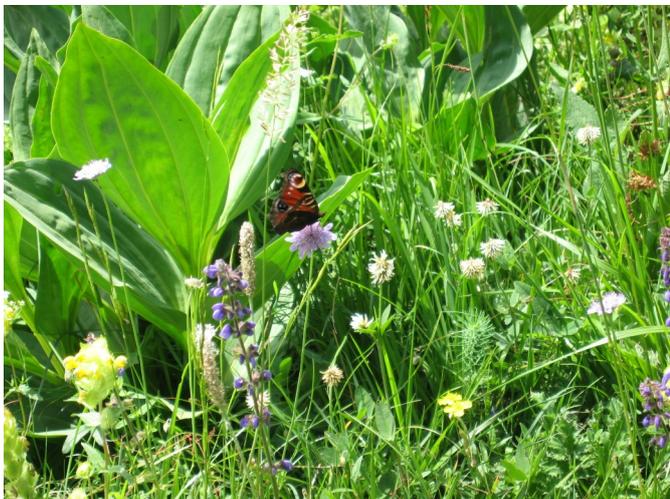


RECOMMANDATIONS POUR UNE PRATIQUE RESPECTUEUSE DU MILIEU NATUREL

La nature est en péril, la biodiversité est en chute libre, la température augmente d'année en année, la montagne s'effondre et les glaciers ne cessent de fondre. Quelles actions pouvons-nous mener ? Au niveau individuel, peu de choses mais ces petits pas, même s'ils semblent insuffisants à eux seuls, participent à la protection du milieu montagnard s'ils sont répétés par des milliers de personnes.

En montagne, de nombreux projets fleurissent en permanence : création de nouvelles pistes de ski, construction de lotissements de vacances, artificialisation des sols avec emprise sur les terres agricoles... A cela s'ajoute une fréquentation humaine de plus en plus importante aussi bien en été qu'en hiver.

Si les clubs locaux peuvent s'opposer à des projets inutiles, coûteux et destructeurs de zones encore préservées, il n'en est pas de même pour ceux, nombreux, qui sont installés en plaine.



La biodiversité menacée © Hélène Denis

Mais, par notre comportement, nous pouvons préserver les sites que nous fréquentons : quelques gestes simples suffisent. Pour vous aider, la FFCAM édite des recommandations pour une pratique respectueuse du milieu naturel.

Vous y trouverez des informations sur la fragilité du milieu montagnard et les comportements à adopter afin de limiter au mieux les impacts sur le terrain.

A ce jour, il existe 4 dépliants qui concernent les activités suivantes : escalade, vélo de montagne, descente de canyon et pratique de la montagne hivernale. En voici un aperçu :

► ESCALADE

Le texte commence par un rappel de la réglementation (parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles...) et de la fragilité du milieu. Ensuite viennent des conseils pour un respect des cheminements et des sites fréquentés. Il est impératif de se renseigner sur les limitations et interdictions destinées à protéger la nidification et la reproduction des rapaces, règles bien intégrées par ailleurs dans l'esprit de la majorité des grimpeurs mais qui parfois peuvent être négligées !

► VÉLO DE MONTAGNE

Ici vous trouverez des conseils pour une pratique en toute sécurité : préparation des sorties, équipement et comportement à adopter vis-à-vis de la réglementation locale et des autres usagers. Un petit paragraphe est consacré au respect de l'environnement et à la protection des sentiers qui subissent une forte dégradation lors des passages répétés des VTTistes. Enfin des conseils sont prodigués aux encadrants dont le rôle reste important dans la sensibilisation des cyclistes non seulement à la sécurité, mais également à la connaissance et l'observation de la nature qui les entoure.

AU SOMMAIRE

DOSSIER : La pratique et le milieu

- Recommandations pour une pratique respectueuse du milieu naturel
- Le manuel de la montagne

BREVES

- Jacques Manesse nous a quittés
- AG du Club Arc Alpin
- Défense de l'alpinisme dans le Sancy
- Hommage à Jacques Molinari
- Réintroduction de deux ourses dans les Pyrénées



► DESCENTE DE CANYON

Contrairement au document précédent, l'accent est mis sur la prise de conscience des impacts de cette activité sur le milieu naturel. Une bonne connaissance des biotopes et des espèces qui y vivent montre que l'on peut s'intéresser à ce qui nous entoure tout en se faisant plaisir. Il y est précisé que les lits des torrents sont fragiles, que les passages répétés et le raclement des fonds entraînent la disparition de leur biodiversité. Le paragraphe qui traite du comportement à adopter est particulièrement intéressant, on sent que les auteurs sont soucieux de limiter les conséquences d'une surfréquentation des milieux en eau vive.

► LA MONTAGNE HIVERNALE

Ce dépliant porte également sur l'organisation et la préparation des sorties mais insiste sur les gestes à adopter pour minimiser son impact. En hiver si la flore est au repos, il n'en n'est pas de même pour la majorité des espèces animales. Affaibli par une alimentation extrêmement pauvre alors que les besoins sont immenses en cette saison, un animal dérangé trop souvent ne passera pas l'hiver. Les règles à suivre pour éviter tout dérangement sont fort bien détaillées et concernent pratiquants et encadrants. Ces derniers sont porteurs des messages et doivent jouer leur rôle de transmission en choisissant soigneusement les itinéraires.

Un dépliant concernant la randonnée va bientôt paraître.

Les fédérations sportives restent les interlocuteurs privilégiés des instances publiques et c'est à elles de faire passer messages et réglementations auprès de leurs adhérents. L'ONF déplore par exemple que peu de personnes pratiquant le VTT soient affiliées à une fédération. Les dégâts produits par la non-connaissance et le non-respect des milieux forestiers posent de véritables problèmes aux agents de l'ONF (voir la [LMM n° 50](#) « stratégie de développement du VTT en forêt de Fontainebleau »).

Tous les documents mettent en avant la préoccupation du Club Alpin Français de voir ses adhérents conscients des impacts qu'ils peuvent avoir sur leur environnement préféré que représente la montagne. Nous devons tous montrer l'exemple d'une pratique responsable et non consumériste. Chaque escapade en montagne est une aventure souvent riche d'enseignements aussi bien sur le plan humain que visuel, ne gâchons pas toutes ces richesses et préservons ensemble ce que nous pouvons de cet environnement qui nous apporte tant de bonheur.

Tous les documents sont [téléchargeables](#) sur le site FFCAM.

Encadrants, formateurs pensez à les réclamer auprès de la FFCAM (c.fournier@ffcam.fr) et profitez des UFCA pour les distribuer. Communiquer, former les adhérents et les futurs encadrants reste le but premier de notre fédération, à nous de jouer...

Agnès METIVIER

JACQUES MANESSE, MEMBRE FONDATEUR DE LA CNPM, NOUS A QUITTÉS.

Nous souhaitons rendre hommage à cet infatigable acteur de la protection de la montagne, juriste et universitaire, qui a amplement fait profiter le Club Alpin de ses connaissances et talents. Il fut un des membres fondateurs de la commission nationale de protection de la montagne, en fut secrétaire général puis président durant plusieurs mandats. Soucieux d'efficacité et de collaboration, il a en outre participé à la création et à l'animation de groupes de réflexion réunissant plusieurs organisations nationales comme le Groupe Transport Montagne Inte-



© André Etcheleco

rassociatif et le groupe Montagne du comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Il fut l'un des rares universitaires à réfléchir (et à agir) en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire de l'aménagement du territoire en montagne.

Il a contribué à de nombreux ouvrages ou rapports comme le « Manuel de la Montagne » (Seuil), le « Livre blanc sur les transports internationaux en montagne : sortir de l'impasse » et « 1985-2005 : 20 ans de loi Montagne, bilan et propositions » etc., sans compter sa collaboration régulière à notre revue, la Montagne et Alpinisme.

Président de la section de Paris du Club Alpin Français, il encadrait en ski de randonnée et participa à une expédition au Mustagh Ata (7546 m) dont il fut le premier à atteindre le sommet.

Jacques, ton souvenir reste gravé parmi nous. Tu m'as mis le pied à l'étrier au début des années 80, m'invitant à venir travailler à la CNPM pour aider à défendre une cause pour laquelle je vous avais interpellés. Tu as su t'entourer, susciter des vocations. Ton avis calme et posé était toujours apprécié. Merci pour ce long chemin ensemble. Il nous reste à continuer nos combats communs en suivant ton exemple.

Hélène DENIS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB ARC ALPIN : CONVENTION ALPINE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'assemblée annuelle du Club Arc Alpin (CAA)¹ s'est tenue à Turin les 7 et 8 septembre. Une réunion informelle a permis d'échanger sur le bilan de la Convention alpine et sur le rôle du CAA comme observateur auprès des instances de la convention. Beaucoup de désillusions ont été exprimées sur la faible portée pratique de cette convention, sur les décisions d'aménagement et de protection du territoire alpin. Et la qualité du travail du CAA comme aiguillon des travaux de la convention n'a pas pu y changer grand-chose. Cependant, le CAA a décidé de poursuivre cette mission quelque temps, pour y soutenir certaines coopérations utiles engagées sous son égide. L'assemblée a par ailleurs adopté divers textes, dont [deux résolutions sur le changement climatique en montagne](#) exprimant notre position à l'égard de cet enjeu majeur et notre volonté de contribuer au nécessaire changement des modes de consommation d'énergie, à travers une stratégie à mettre en œuvre dans chacune de nos fédérations : un défi pour chacun que la FFCAM va devoir relever.

Marie Laure TANON

¹ [LMM n°56](#), les partenariats environnement de la FFCAM (Club Arc Alpin)

LE MANUEL DE LA MONTAGNE, CONNAISSANCE ET PROTECTION DES MILIEUX MONTAGNARDS

La présentation de ce livre par l'éditeur commence par cette phrase : « Un ouvrage de référence, une bible qui manquait aux accrocs de la montagne. Il reflète un véritable esprit du sport, de la responsabilité et de l'écologie. »

Paru aux éditions du Seuil en 2000 puis réédité en novembre 2004, cet ouvrage réalisé par un collectif sous l'égide du Club alpin français comporte deux parties. La première concerne l'environnement, la connaissance des milieux montagnards et leur protection, c'est celle-ci qui nous intéresse dans cet article. La seconde, beaucoup plus dense, présente les diverses activités, leur pratique et la sécurité en montagne.

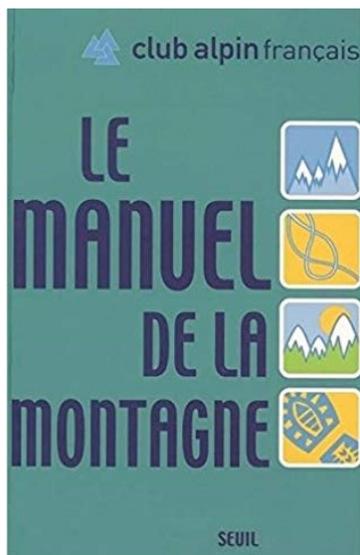
Dans cette première partie, les auteurs parlent de la formation des montagnes depuis le précambrien jusqu'à nos jours. Ils expliquent ensuite la création des paysages actuels en décrivant les actions de l'érosion glaciaire, torrentielle et climatique. Avant d'aborder la vie en montagne, ils se penchent sur la formation des sols qui, en altitude, ne se décomposent pas mais, bien que plus riches à l'étage subalpin, s'y acidifient sous l'effet du lessivage des sols. Même sur le calcaire on trouve à cet étage des sols acidifiés qui peuvent surprendre les botanistes non avertis par la présence de fleurs spécifiques des terrains siliceux comme la campanule barbue (*Campanula barbata*).



Campanula barbata © Anne Marie Reboulet

Vient ensuite le paragraphe portant sur l'adaptation et la diversité du vivant. De nombreuses espèces animales et végétales survivantes des glaciations se sont bien adaptées aux conditions montagnardes. D'autres, chassées par l'occupation humaine des vallées, ont dû s'adapter en gagnant de l'altitude. Bouquetins et chamois ont vu leur morphologie se transformer.

Puis les auteurs abordent les modes d'adaptation des fleurs et animaux de montagne et enchaînent sur les



contraintes surmontées (altitude, raréfaction de l'oxygène, froid, neige, vent, pauvreté des sols...).

Vient ensuite la présentation des étages de végétation et de leur flore spécifique qui forme des groupements végétaux en fonction du biotope (sols secs, arides, rocheux ou humides), de la spécificité de la roche mère (calcaire ou silice) et de l'altitude...

La notion de « climax » (état final d'une

succession écologique) est abordée et donne un aperçu de la vitesse à laquelle se reforment pelouses et forêts dégradées en fonction de l'altitude.

Les zones aquatiques n'ont pas été oubliées et les conditions de vie dans les lacs, torrents, tourbières... sont minutieusement passées au crible.

Après cette approche écologique, les chapitres concernant l'aménagement et la protection de la montagne ont plus particulièrement été rédigés par Jacques MANESSE, il y présente les conséquences de l'occupation humaine traditionnelle qui a abouti à de fortes dégradations avec les conséquences que l'on imagine au cours des siècles passés. Dès le XIXe siècle, les forestiers ont entrepris une reforestation afin de consolider les sols et d'enrayer l'érosion. La loi de 1842 sur la conservation et la restauration des terrains en montagne est toujours en vigueur et autorise l'Etat à intervenir si nécessaire. Le surpâturage a malgré tout laissé des traces toujours visibles de nos jours. Un paragraphe est consacré à la vie traditionnelle liée à l'agriculture de montagne.

Actuellement, d'autres activités pèsent sur cet environnement avec la construction de villes importantes, de routes et de stations d'altitude. L'imperméabilisation des sols accentue les risques d'inondation et de glissement de terrains. La déprise agricole entraîne la fermeture du paysage. Le soutien à l'élevage de montagne reste primordial afin d'entretenir le paysage et d'attirer le tourisme, source non négligeable de revenus pour les habitants.

Après quelques mots sur l'industrialisation des vallées (barrages, usines, exploitations minières) qui marquèrent les XIXe et XXe siècles, l'accent est mis sur le développement du tourisme.

Un petit tour d'horizon sur l'évolution touristique est proposé avec en premier lieu le thermalisme, suivi pour certaines stations par l'alpinisme et le ski (Saint Gervais réunit très tôt ces trois activités). Progressivement, trains à crémaillère, téléphériques et premiers refuges rendent la haute altitude accessible à tous. Vient ensuite le développement des routes avec l'arrivée du tou-

risme motorisé dans l'entre-deux-guerres suivi par les débuts du ski. En 1960 la course à « l'or blanc » accélère fortement l'aménagement touristique et le *plan neige* (1965-1975) prévoit l'installation de milliers de lits. La course aux équipements est lancée, la déprise agricole s'intensifie et la dégradation des sites suit.

L'intensification du transport routier (camions et voitures individuelles) a déstructuré le rail. La mondialisation, l'ouverture des frontières, la libéralisation des échanges et le faible coût de l'énergie ont généré un flot continu de véhicules. De nombreux tunnels routiers ont été ouverts (Mont Blanc, Puymorens, Fréjus...) et les vallées sont asphyxiées. Des tronçons d'autoroutes sont maintenant jugés inutiles et de nouveaux modes de transports devront être organisés, le feroutage pour les transits devrait, comme en Suisse, être facilité. Il en va de même de la valorisation des produits locaux qui devrait primer sur certaines importations et c'est ce que fait aujourd'hui notre fédération pour la gestion des refuges.

La Loi Montagne, en maintenant une procédure spécifique pour les UTN (Unités Touristiques Nouvelles) a permis un léger ralentissement des aménagements. Les opérations d'urbanisation ou d'équipement d'un site vierge ou en discontinuité avec un aménagement existant sont réglementées.



© Agnès Métivier

L'arrivée massive de touristes et l'évolution des sports de montagne pèsent lourd sur l'environnement montagnard et les quelques règles de « bonne conduite » sont rappelées dans cet ouvrage ce qui en fait un excellent support pour les UFCA (Unité de Formation Commune aux Activités).

Un chapitre est consacré à la protection de la nature en montagne au travers des parcs nationaux, des réserves naturelles, des sites classés, des arrêtés de biotopes et des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique). Les dispositions particulières de la Loi Montagne sont détaillées, les règles et directives européennes et internationales n'ont pas été oubliées.

Le rôle difficile des associations qui tentent de sauvegarder un peu de « nature sauvage » clôt cette première partie. Quelques adresses sont proposées au lecteur qui pourra ainsi soutenir les actions souvent mal acceptées par les élus qui veulent aller toujours plus loin dans les aménagements.

Pour terminer, des extraits de la Charte montagne du CAF, adoptée lors de l'AG de Lille en janvier 1994 rappellent la position de notre club face aux aménagements et dégradations de la montagne. Cette chartre peut être téléchargée sur le site de la FFCAM à l'adresse suivante : <https://www.ffcam.fr/la-charte-montagne.html>. Vous pouvez commander des exemplaires de ce document auprès de la FFCAM (c.fournier@ffcam.fr) et les distribuer lors des UFCA.

La problématique du changement climatique n'est pas abordée dans cet ouvrage écrit au début de ce troisième millénaire. Les effets de cette évolution ne se font vraiment sentir que depuis 2010. A l'époque, seuls les glaciers traduisaient par leur fonte un réchauffement progressif qui a débuté à la fin du petit âge glaciaire (1850). Depuis cette fonte s'est accélérée et s'accompagne de nombreux éboulements et écroulements en altitude liés à la fonte du pergélisol ce qui à cette époque ne faisait pas partie du quotidien des guides de haute montagne.

Même s'il n'est pas tout récent, cet ouvrage reste une référence pour tous les pratiquants de la montagne et plus particulièrement, tout au moins en ce qui concerne la première partie, aux formateurs UFCA qui prennent en charge le volet « Protection de la montagne ».

Agnès METIVIER

HOMMAGE À JACQUES MOLINARI, DÉCÉDÉ EN AOÛT DERNIER

Jacques Molinari fut un membre très dynamique de la commission de protection de la montagne du CAF de Nice-Mercantour depuis l'époque du projet de tunnel sous le Mercantour (dans les années 96 et 97), il contribua efficacement à l'information et à la documentation qui aida ce club et la fédération à se positionner solidement sur les questions de transports transalpins et il compta parmi les fondateurs et principaux animateurs du groupe transport montagne interassociatif. Il fut président de CIPRA France en 1999 et 2000.

Cofondateur du GIR Maralpin (Groupe Interdisciplinaire de Réflexion des Alpes-Maritimes), il en était le secrétaire général ; il travailla inlassablement à communiquer, régionalement et avec nos amis italiens, sur les problèmes d'aménagement en montagne.

Il était aussi membre du conseil d'administration du Parc National du Mercantour.

C'était un compagnon de grande compétence, scrupuleux et exigeant, il n'hésitait pas à critiquer sévèrement avec des arguments fondés et des propositions constructives. Ses avis faisaient autorité.

Martial BOS

LA DÉFENSE DE L'ALPINISME DANS LE SANCY

En 2007, une partie du massif du Sancy (Puy de Dôme) a été classée en réserve naturelle de Chastreix-Sancy, jouxtant celle de Chaudefour, après une longue procédure à laquelle le club alpin de Clermont Auvergne a apporté sa contribution et son soutien. Et contre toute attente, l'alpinisme s'est trouvé interdit dans cette réserve, alors que la pratique du ski de fond, du ski de piste et du ski de randonnée était toujours autorisée, ce qui rendait le texte incompréhensible.

Depuis dix ans, dans le cadre d'une concertation approfondie avec les élus locaux, les guides de haute montagne, la FFME et l'office du tourisme, les montagnards tentent de faire modifier cette interdiction, ce qui n'est pas simple s'agissant d'un décret.

En cette année 2018, le ministère est saisi d'un dossier très complet, avec études scientifiques, soutenu par le préfet, la DREAL, les élus, les montagnards et bien sûr le Club alpin. La demande de modification a été volontairement restreinte à un petit secteur du versant nord et à l'alpinisme exclusivement hivernal, sur neige ou glace (pas de végétation touchée, fréquentation par la faune quasi nulle).



Réserve naturelle de Chastreix-Sancy

Lors de sa présentation (juin 2018) en Conseil national de protection de la nature, organe consultatif purement scientifique auprès du ministère de l'environnement, ce dossier fut mal reçu et a fait l'objet d'un avis défavorable après le partage des voix. Une personnalité écoutée a fait valoir qu'il s'agissait là d'activités d'une infime minorité, élitiste, constituant une forme d'appropriation privative de la montagne (*sic*) dont l'intérêt était minime à côté des enjeux d'une protection forte de la réserve.

Malgré tous nos efforts, et bien que la décision du ministre ne soit pas à ce jour connue, cette affaire témoigne de la difficulté de communication entre alpinistes et certains scientifiques. Et de l'importance extrême qu'il y a à être fortement présent en amont des choix importants en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire, car ensuite, quelle difficulté pour remettre en cause une décision gravée dans le marbre !

Marie Laure TANON

RÉINTRODUCTION DE DEUX OURSES DANS LES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Voir LMM N°57 de juillet dernier.

Ces derniers mois, de multiples formes de concertations, réunions et manifestations se sont succédées, provoquant de vives réactions chez les opposants à la réintroduction des ours.

FEVRIER : Depuis le 12 février 2018, une circulaire précise les dispositions relatives aux mesures de "protection des troupeaux contre la prédation" dans le cadre du dispositif intégré en faveur du pastoralisme. Cette mesure s'applique dans le cadre du programme des développements ruraux régionaux, dont l'Aquitaine fait partie.

MAI : Courant mai 2018 le Plan national Ours Brun a été adopté.

JUILLET : Le Plan Biodiversité a été présenté par le gouvernement, précisant alors l'annonce de la réintroduction de deux ours femelles dans le Béarn.

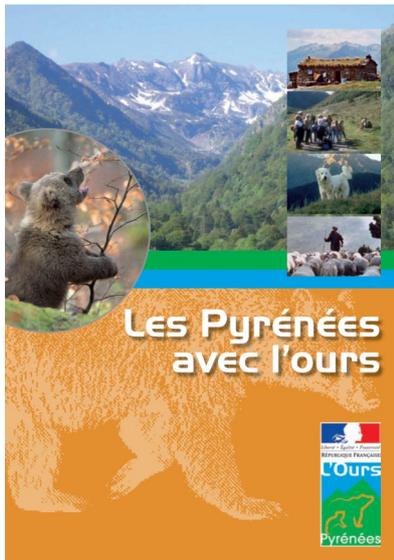
Nous n'oublions pas les tentatives non-abouties de ces dernières années.

AOÛT : Le 28 août 2018, M. Nicolas HULOT, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, présente sa démission au gouvernement.

SEPTEMBRE : Monsieur François de RUGY qui lui succède, effectue une visite le 20 septembre en Béarn, en vallée d'Aspe, annonçant la réintroduction très prochaine des deux ours. Il se rendra en "estive" pour rencontrer une jeune bergère avec son troupeau gardé par des "patous", pour qui l'ours n'est pas un problème. Cette visite suscite de vives réactions des opposants à l'arrivée des deux ours, ceux-ci commencent des actions les plus diverses : blocages de route, annonces de battues d'"effarouchement" où qu'elles soient.

OCTOBRE : Le 4 octobre, c'est dans cette atmosphère qu'est effectué, en catimini, le premier lâcher d'une ourse "Clavérina" en vallée d'Aspe, amenée en hélicoptère dans sa cage.

Les éleveurs ne décollant pas guettaient, barraient des routes, déclenchaient des "écobuages" sur des zones de montagne susceptibles d'accueillir les ours. Ce matin-là ce fut deux groupes de randonneurs qui furent "effarouchés" par un écobuage sauvage, longeant le GR10, non loin d'une estive où se trouvait un troupeau non gardé.



Le lendemain, le 5 octobre, "Sorita" la deuxième ourse est relâchée de la même façon par hélicoptère dans la vallée voisine.

Le Ministre, M. François de RUGY, a alors annoncé la réintroduction réussie de deux ours femelles en Béarn, opération mise en œuvre par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Désormais la suite des pérégrinations des deux ours qui sont gravides est suivie par l'ONCFS, ainsi que par quelques associations. Des oursons pourraient naître au printemps !

Mais les opposants à la réintroduction continuent la "lutte" à ce jour.

► [Quelques règles de conduite](#) lors de la rencontre avec l'ours

Annie VIROLEAU

EXTRAIT DE LA [CHARTRE MONTAGNE](#)

« C'est le rôle de la FFCAM et de toutes les associations d'alpinisme d'informer, d'éduquer, de promouvoir un véritable code de bonne conduite du pratiquant de la montagne. Il faut rappeler, en permanence, que si celle-ci constitue notre patrimoine commun, sa fragilité impose à tous un comportement responsable. » (page 5)



© Anne Marie Reboulet

PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue de Laumière 75019 Paris <http://www.ffcam.fr>

Directeur délégué de la publication : Marie-Laure Tanon, vice-présidente FFCAM

Ont collaboré à ce numéro : Martial Bos, Hélène Denis, Agnès Métivier, Marie-Laure Tanon, Annie Viroleau.